



DÉLIBÉRATION N°063/2023
COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

Séance du 09 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÛZERE Gilles.

Date de la convocation : 03/10/2023

Date de la publication : 03/10/2023

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. et Mme LAGAÛZÈRE Gilles – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - RESSES Lisa - MILANESE Antoine – COUZIGOU Laurent - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - POLONI Pascal - JADAS Christian – VALADE Pierre - MACHEFE Thomas - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - SICARD Christine - BROUILLON Monique - CAMBE Thierry – DUBERNET Thierry.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. et Mme BAGES-LIMOGES Carine, DALL ANESE Lisa, DE MARCHI Céline, ALLARD Aurélie, TILLOS Marie-Hélène

Absents :

Procuration : Mme BAGES-LIMOGES Carine à Mme SICARD Christine
Mme DALL ANESE Lisa à Mme RESSES Lisa
Mme DE MARCHI Céline à M. CAMBE Thierry
Mme TILLOS Marie-Hélène à M. MACHEFE Thomas

Présents : 18

Procurations : 4

Votants : 22

Pour : 22
Contre :
Abstention :

DÉLIBÉRATION N° 063/2023 OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT DE PARKING POUR UN MOYEN DE LOCOMOTION ELECTRIQUE DE LA POSTE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par la poste pour la mise à disposition d'un emplacement de parking pour un moyen de locomotion électrique de La Poste.

Après discussions, il s'avère que le parking sécurisé à l'arrière de la mairie, convient parfaitement aux attentes.

AR Prefecture

047-214702334-20231010-063_2023-DE
Reçu le 10/10/2023

La convention de mise à disposition de cet emplacement de parking est consentie et acceptée moyennant le versement d'une indemnité d'occupation d'un montant de cinquante euros (50€) par mois d'occupation.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention rédigée par la poste et propose à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De valider** la convention de mise à disposition d'un emplacement de parking pour un moyen de locomotion électrique de La Poste.
- **D'accepter** le versement d'une indemnité mensuelle de cinquante euros (50€), dont le paiement sera demandé en une seule fois à terme échu au bout d'un an.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 10/10/2023 et de l'affichage en date du 10/10/2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Sainte Bazeille, le 10/10/2023

Extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÛZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.